



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent treizième session
Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

EB113/42
18 décembre 2003

Budget programme 2004-2005 : rapport de situation

Rapport du Directeur général

1. Il y a trente ans, la part du budget de l'Organisation constituée par des fonds autres que le budget ordinaire représentait environ 30 % des ressources financières totales consacrées aux programmes. Les autres sources de financement ne faisaient pas partie intégrante du cadre financier d'ensemble de l'Organisation. Depuis, l'équilibre a changé et les autres sources de financement des programmes de l'Organisation représentent désormais largement plus de 60 % des ressources financières totales. Cette différence fondamentale s'explique par le fait que le budget ordinaire est demeuré en grande partie inchangé au cours des quinze dernières années, alors que le niveau des autres sources de fonds a sensiblement augmenté.
2. Afin d'adapter en conséquence le processus de budgétisation et l'approbation du budget programme, l'Organisation met au point une approche intégrée de la planification et de la budgétisation fondées sur les résultats qui tient compte de toutes les sources de fonds. Cette approche insiste davantage sur la réalisation des résultats escomptés définis dans le budget programme et moins sur la source des fonds. Les indicateurs figurant dans le budget programme 2004-2005 seront revus et affinés afin que l'on puisse disposer d'une base suffisante et appropriée pour évaluer la réalisation des résultats escomptés et en rendre compte.
3. On s'efforce par ailleurs de dresser un tableau aussi réaliste que possible du niveau des autres sources de fonds que les Etats Membres et autres bailleurs de fonds pourraient décider de verser sous forme de contributions volontaires à l'Organisation. Ces informations sont utilisées pour revoir le processus de planification des dépenses de manière plus réaliste et aider à suivre la réalisation des résultats escomptés.
4. Le budget programme 2004-2005 a été adopté par la résolution WHA56.32 qui a ouvert un crédit de US \$880 111 000 pour le budget effectif au titre du budget ordinaire. La résolution a noté également que le montant des dépenses à financer par des sources autres que le budget ordinaire était estimé à US \$1 824 500 000.
5. Lorsqu'il a pris ses fonctions, le Directeur général a été soucieux d'aligner le budget programme sur son objectif consistant à renforcer les activités de l'OMS dans les Régions et les pays et à accorder un rang de priorité plus élevé à certains aspects des activités de l'Organisation, à savoir plus particulièrement le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. Aucun changement n'est apporté à la structure du budget par domaine d'activité.

6. Les chiffres actualisés pour le budget programme 2004-2005 sont présentés séparément au Conseil exécutif.¹

7. Il est prévu que tout virement qui pourrait être nécessaire entre sections de la résolution portant ouverture de crédits au titre du budget ordinaire sera effectué dans la limite habituelle de 10 % accordée au Directeur général par la résolution WHA56.32. Le montant estimé des dépenses financées par des sources autres que le budget ordinaire devrait augmenter compte tenu du degré de priorité accordé désormais au VIH/SIDA. Il y aura également certaines variations au niveau des domaines d'activité et dans la répartition des dépenses entre le Siège, les Régions et les pays. Le Directeur général entend consacrer 70 % des ressources programmatiques générales dont dispose l'Organisation à des activités hors Siège en 2004-2005. Par conséquent, il est prévu qu'une proportion de plus en plus importante des dépenses financées par des sources autres que le budget ordinaire soit encourue aux niveaux régional et des pays, ce qui permettra d'atteindre la cible susmentionnée.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

8. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport.

= = =

¹ Document EB113/42 Add.1.